



EREA TOULOUSE-LAUTREC À VAUCRESSON (92)

MAÎTRISE D'OUVRAGE : Région Île-de-France

MAÎTRISE D'ŒUVRE : LAROCHE JARD & Associés

93,199 M€ TTC



“ L'EREA Toulouse-Lautrec de Vaucresson à l'honneur !

Depuis bientôt 25 ans, des projets innovants des entreprises publiques locales sont récompensés par la Fédération des Entreprises Publiques Locales avec son concours national, les Trophées des EPL.

Cette fédération qui regroupe 1 214 Sem, Spl et Spla dans les territoires métropolitains et ultramarins, a pour missions de représenter les intérêts des EPL et de les promouvoir auprès des collectivités locales. L'organisation de ces trophées permet de mettre en exergue des projets pertinents, audacieux et performants, et, par conséquent, de renforcer, chaque année, l'image de ces entreprises qui œuvrent avec succès pour les collectivités.

Les projets présentés sont répertoriés en trois catégories : « habitat et renouvellement urbain », « développement des territoires » et « services au public ». Cette année, le comité de présélection des Trophées des EPL a mis l'innovation et le développement durable au centre de ses critères d'évaluation.

Dans ce contexte, et pour la première fois, la SAERP, est entrée dans ce concours en représentant l'opération emblématique de l'EREA Toulouse-Lautrec de Vaucresson. Cet établissement, unique en Europe, accueille des

élèves de 6 à 25 ans souffrant pour les 2/3 d'un handicap moteur.

Ce projet de la Région Île-de-France, englobe la restructuration en site occupé des bâtiments de l'école primaire, du centre de soins, des installations sportives et des logements de fonction ainsi que la construction d'un lycée, d'un collège, de 3 internats, de l'administration et d'une salle polyvalente.

Au travers de ce projet, la Région Île de France a affirmé sa volonté de réduire les inégalités et de permettre aux élèves handicapés moteurs d'avoir accès à une scolarité dans les meilleures conditions d'apprentissage et de soins.

La SAERP dans la catégorie « services au public » du concours a ainsi été nommée et le projet salué pour l'ensemble de ces qualités et son ambition au service des franciliens.

Je suis fier de la mise en lumière de cet établissement complexe et de qualité pour notre équipe qui a porté cette réalisation, avec ténacité et un grand professionnalisme, au nom et pour le compte de son actionnaire majoritaire : le Conseil Régional d'Île-de-France.

Gilles-Maurice Bellaïche

Président,
Conseiller régional d'Île-de-France

EREA Toulouse-Lautrec à Vaucresson

- Chiffres clés du projet :
- **Restructuration** : 12 950 m²
- **Reconstruction** : 18 444 m²

Accueil d'élèves de la primaire au BTS

380 élèves dont 2/3 handicapés

380 enseignants et soignants

93 199 M€ MTDC financés à 100 % par la Région Île-de-France, Maître d'Ouvrage

Vous pouvez découvrir le film réalisé sur l'EREA Toulouse-Lautrec à Vaucresson, Sur notre site www.saerp.fr

À DÉCOUVRIR

Le rapport d'activités 2013 de la SAERP est en ligne. Découvrez-le sur www.saerp.fr



îledeFrance

L'intelligence des équipements publics

LIVRAISON

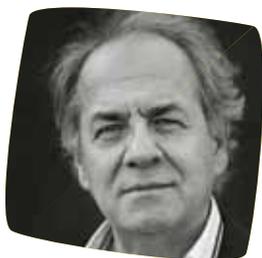
Lycée neuf du Bourget (93), une réussite architecturale



LYCÉE NEUF DU BOURGET (93)
MAÎTRISE D'OUVRAGE :
Région Île-de-France
MAÎTRISE D'ŒUVRE :
Hubert & Roy Architectes et Associés
28,51 M€ MTDC



Inauguré le 5 septembre 2014, ce lycée neuf a accueilli début septembre, 200 élèves de seconde générale. Dans les deux années à venir, ce sont les lycéens de première et de terminale qui viendront se former dans les filières générale et technologique, soit 665 élèves et une équipe pédagogique de 75 enseignants.



Michel Roy
Architecte

Rencontre avec Michel Roy, architecte de l'opération
(Cabinet Hubert & Roy)

« Autour de nous beaucoup de bâtiments de la ville vivent une deuxième vie, une troisième vie ou plus. Les transformations des édifices reflètent les mutations des sociétés et le besoin d'adaptation à

de nouveaux usages. Des palais ont été transformés en logements, des temples en églises, des piscines en musées. Dans le cas du lycée du Bourget, les usages ne sont pas si différents (il s'agissait d'une école de formation des maîtres). Il fallait cependant densifier le site, le réorganiser pour un nouveau programme et réinscrire le bâtiment dans un quartier en devenir. Il fallait, d'une manière pédagogique, mener une rénovation améliorant le bilan thermique et mettant en œuvre des dispositifs d'économie en énergie et matériaux à bon bilan carbone.

Le choix de valoriser l'architecture de brique des années 30 du bâtiment existant en conservant à la cour sa fonction d'accueil et de liaison tout en trouvant des surfaces supplémentaires nous a ame-

“

472^e lycée de la Région Île-de-France, cet établissement a la particularité d'accueillir un micro lycée. Il s'agit d'une petite structure à vocation expérimentale qui s'inscrit dans les dispositifs « Nouvelles chances » du rectorat de Créteil et de l'inspection académique de Saint-Denis. Son objectif est de permettre à des élèves « décrocheurs » de renouer avec l'école en vue d'obtenir le baccalauréat, et plus largement, de définir leur projet personnel de formation. Ces élèves ont entre 16 et 25 ans. Ils seront entre 80 et 90 à intégrer ce lycée.

né à rendre habitable, donc éclairé, un niveau enterré. Ce niveau abrite le CDI et les lieux de la Vie Scolaire. C'est une longue faille plantée traversant la cour en diagonale qui apporte lumière naturelle et végétation aux espaces créés. Ceux-ci sont accessibles directement depuis le hall par une galerie vitrée dont les longues marches permettent de passer d'un niveau à l'autre. L'ensemble est couvert par une nappe en structure bois posée sur des poteaux bois fuselés, faisant fonction d'accueil, de lieu de détente, de préau et de liaison avec le réfectoire. L'extrémité nord de cette large nappe de bois sert d'assise aux logements de fonction, logements qui flottent au-dessus du bâtiment ancien et donnent à l'établissement sa visibilité depuis la ville. »

EN BREF

Une restauration patrimoniale de qualité

Le chantier de rénovation patrimoniale de la Cité scolaire Lakanal à Sceaux (92) permet, de par le travail fin de restauration mené sur l'enveloppe, de mettre en valeur les qualités du bâti de ce chef d'œuvre de l'architecture rationaliste.

Le planning contraint, l'exigence accrue de qualité, le caractère remarquable du site et la renommée de l'établissement confèrent indéniablement à cette opération un caractère d'exception



LYCÉE LAKANAL / SCEAUX (92)

MAÎTRE D'OUVRAGE : Région Île-de-France

MAÎTRE D'ŒUVRE : Michel Goutal :

Cabinet François / Lerm

20,08 M€ MTDC

La SAERP à Pantin



LA CITÉ RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

d'Île-de-France à Pantin, 90/92,

avenue du Général Leclerc

Depuis le 1^{er} septembre 2014, la SAERP est installée à la Cité Régionale de l'Environnement d'Île-de-France à Pantin (93) entre le Centre Nationale de la Danse et la Mairie, à deux pas du canal de l'Ourcq et des Grands Moulins. Six autres organismes associés de la Région Île-de-France fondent avec notre société cette Cité : l'Agence des Espaces Verts, l'Arène, la Sem Energies Positif, Ordif, Bruitparif et Natu-reparif, représentant ensemble plus de 250 salariés.

Cet immeuble de bureau à la façade blanche en corian affiche les meilleures performances énergétiques d'Île-de-France. Les 450 m² de panneaux solaires sur le toit et la qualité des matériaux utilisés pour l'isolation en font un bâtiment à énergie positive qui produit plus d'énergie qu'il en consomme. Les fenêtres repré-

FOCUS

ENGAGEMENT

Quelle politique régionale, dans le cadre de l'Agenda 21, a été mise en place pour la réhabilitation du patrimoine régional ?

La loi Grenelle plaçait la lutte contre le changement climatique « au premier rang des priorités », un chapitre de la loi « Grenelle 2 » met cet objectif en œuvre selon trois axes :

- Réduction de la consommation d'énergie ;
- Prévention des émissions de gaz à effet de serre ;
- Promotion des énergies renouvelables.

Les régions devaient élaborer des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, fixant les grandes orientations en matière de réduction de la consommation énergétique et de prévention des émissions de gaz à effet de serre. S'appuyant sur un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et des polluants chimiques, ainsi que sur un bilan de la production énergétique au niveau régional, ces schémas devront déterminer des orientations aux horizons 2020 et 2050 pour freiner le changement climatique, atténuer ses effets, réduire la pollution atmosphérique et fixer les objectifs à atteindre pour valoriser le potentiel en énergies renouvelables.

Dans ce cadre, la Région s'est engagée dans l'élaboration d'un référentiel de construction et d'aménagement durables. Ce référentiel comporte des exigences pour des projets économes en ressources et en énergie. Sur ce point, l'idée est notamment de fixer des exigences en réhabilitation et en construction qui serviraient de socle aux projets régionaux dont les lycées et aux projets subventionnés.

L'action 27 du Plan Climat de la région traite de l'efficacité énergétique des lycées. Pour mémoire, les lycées représentent les 4/5 des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine régional. Outre l'ampleur de ces émissions, et l'obligation réglementaire fixée dans le SDRIF d'une réduction de 40% d'ici 2020, la question énergétique a une dimension financière importante dans le budget de l'Unité Lycées.

La Région d'Île-de-France a décidé de réaliser la rénovation thermique de ces lycées par l'intermédiaire de la procédure de conception-réalisation-exploitation. Cette procédure sera lancée en appel d'offres restreint avec un rendu d'un projet défini à un niveau APD (avant-projet détaillé).

La première phase des appels d'offres restreints visant à attribuer les marchés de conception-réalisation-

Cette action du plan climat présente 2 mesures majeures visant à réduire la consommation et à maîtriser la dépense énergétique des lycées avec un plan d'investissement de rénovations thermiques à réaliser sur 10 ans qui est inscrit dans le PPI 2012-2022 de l'unité lycée. Ce plan de rénovations permettra d'amplifier et d'accélérer la mise aux normes thermiques du parc immobilier des lycées qui sera pour une part amortie par les gains obtenus en fonctionnement.

Pourquoi la Région a-t-elle souhaité engager des opérations de rénovation thermique par l'intermédiaire de marchés de conception-réalisation-exploitation ?

La Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Loi Grenelle 2 » a modifié par son article 74 la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée avec la possibilité de recourir au contrat de conception-réalisation notamment pour l'amélioration de la performance énergétique.

Par cet article, possibilité est donnée au maître d'ouvrage public de recourir directement à l'entreprise pour lui confier une mission portant à la fois sur l'établissement des études et l'exécution des travaux, lorsque le projet prévoit un engagement contractuel sur un niveau d'amélioration d'efficacité énergétique rendent nécessaire l'association de l'entrepreneur aux études de l'ouvrage.

À cette possibilité, donnée par la loi, la région a souhaité intégrer dans ces contrats l'exploitation des installations sur 3 années contraignant ainsi les entreprises à démontrer par des données mesurables notamment de consommations qu'ils répondent aux performances énergétiques définies par les engagements contractuels. Dans le cas contraire, l'entreprise devra apporter les correctifs techniques adaptés pour atteindre les résultats contractuels attendus.

exploitation seront lancés fin 2014 sur les lycées Claude Chappe de Nanterre et Galilée de Cergy Pontoise. La deuxième phase de ces appels d'offres sera lancée au printemps 2015.

Les mêmes démarches seront lancées sur trois autres lycées en début d'année 2015 (lycée Fragonard de l'Isle Adam, Lycée Talma de Brunoy et Lycée Berthelot à St Maur).

Le lycée des métiers Turgot à Montmorency (95) Une architecture ambitieuse pour une pédagogie valorisante



Inauguration du Lycée Turgot le 02/09/2014, en présence de : De droite à gauche :
M. G.M. Bellaïche, président de la SAERP ;
Mme Michèle Berthy, maire de Montmorency ;
M. Olivier Vandard, directeur-adjoint de la Direction Académique du Val-d'Oise ;
Mme Murielle Moreau, proviseure du lycée ;
M. J.P. Huchon, président du Conseil régional d'Île-de-France ;
Mme H. Zoughebi, vice-présidente Lycées du Conseil régional d'Île-de-France ;
M. N. Desmazieres et
Mme Mélanie Bury, architectes, XTU Architectes.

« Après deux années de réflexion, j'ai mené avec mon équipe un travail important qui a vu naître l'an passé notre projet d'établissement et le contrat d'objectifs.

Notre cursus européen, en langue anglaise, dans les pôles « vente » et « gestion administrative » permet aux élèves de partir en stage à l'étranger, de découvrir des cultures différentes, de s'intégrer dans des entreprises et d'être accueillis par des familles.

Notre établissement a ainsi obtenu la labellisation « lycée des métiers du commerce et de la gestion administrative » ce qui permet aussi de développer des apprentissages plus rapprochés avec le monde professionnel, les associations et l'environnement afin d'insérer les jeunes dans leur projet personnel.

Notre lycée a aussi créé la première section sportive de France de futsal* homologuée par la Fédération Française de Football.

Face à des élèves aux parcours complexes et variés qui ont parfois perdu l'appétence des apprentissages, il nous a fallu trouver un projet gratifiant qui développe l'ouverture d'esprit,



Le lycée de Montmorency labellisé « lycée des métiers du commerce et de la gestion administrative » est situé dans le centre historique de Montmorency, sur le site de l'ancien château médiéval qui fût rasé au XVI^e siècle et transformé en parc public à l'époque moderne. L'ensemble est inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Il est limitrophe de la Collégiale Saint-Martin, classée Monument historique.

Ce lycée a été inauguré le 2 septembre 2014 après des travaux d'extension associés à une réhabilitation du patrimoine existant réalisés dans le respect de l'identité et de l'histoire du lieu. Ils ont permis de remettre à niveau des bâtiments datant de 1860 et 1950 et leur mise aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées, de rénover les espaces extérieurs en protégeant les arbres remarquables, de rénover les réseaux et le plateau d'évolution sportive ainsi que la création de logements de fonction et de places de stationnement.

S'agissant d'un site historique particulièrement sensible, plusieurs campagnes de sondages et de diagnostics archéologiques réalisées entre 2004 et 2007 ont conduit le Service Régional de l'Archéologie d'Île-de-France à émettre un arrêté de prescription de fouilles à réaliser avant l'engagement des travaux de fondations. Deux zones ont été investiguées : une

dizaine d'archéologues sont intervenus de février à avril 2010 sur la terrasse basse de 1 500 m² puis en juillet 2010, sur la terrasse médiane de 200 m², 4 archéologues ont œuvré.

Les investigations archéologiques ont permis de comprendre l'histoire d'un quartier d'habitation médiéval de Montmorency situé en contrebas du château aujourd'hui disparu. Il est composé d'un bâtiment doté de latrines, d'un second bâtiment, d'une annexe et d'une cour délimitée par des murets et occupée par des fosses et un puit.

Ces vestiges carolingiens ont pu être datés grâce à la découverte d'ossements d'animaux. De la même époque, des poteries, des pièces de monnaie, des clés, divers objets tel un peigne en ivoire ont pu être découverts. Ces « trésors » identifiés et répertoriés, remis Service Régional de l'Archéologie d'Île-de-France seront ensuite mis à la disposition des musées pour le plaisir du public.

Suivez notre actualité
sur www.saerp.fr

Débord page 3 colonne de gauche

sentent 40 % des façades pour un apport maximum de lumière naturelle. Les eaux de pluie sont récupérées pour les sanitaires et, pour réguler la température, des captages d'eaux souterraines ont été effectués. Enfin, les déchets sont triés et déposés directement dans des bacs appropriés. Tous ces paramètres font de cette cité un bâtiment écologiquement exemplaire.

Débord page 4 colonne de gauche

permette l'épanouissement personnel et les fédèrent afin qu'individuellement ils reprennent confiance et que s'ouvre à eux une perspective de réussite ».

Madame Murielle Moreau

Proviseure du Lycée Turgot à Montmorency

*Football en salle. L'apparition du futsal remonte à 1930 en Uruguay.

Débord page 3 Focus

Pourquoi la Région a-t-elle choisi la SAERP pour vous accompagner pour ces opérations spécifiques ?

La SAERP est un acteur et un partenaire majeur de la Région dans les projets de construction ou de rénovations des lycées. Notre mandataire in house a su se doter des ressources humaines aux compétences techniques requises en matière d'efficacité et de performances énergétiques, nécessaires pour les rénovations thermiques.

Jean-louis Gaillard

Sous-directeur

Unité Lycée

Direction de la Construction

et de la Maintenance

Sous direction Maintenance,

Sécurité et Energie

Région Île-de-France